

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE**  
**CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU « CEP-O »**  
**Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC (PASEA)**

---

**Termes de référence**

**Recrutement d'un Consultant (Firme) pour l'élaboration de l'étude des chaînes d'approvisionnement, du marketing de l'assainissement et développement types de latrines dans les zones de mise en œuvre du projet dans la province du KWILU, du KASAÏ, du KASAÏ Central et du KASAI Oriental**

## **1. CONTEXTE**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale, pour mettre en œuvre le Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC, « PASEA » en sigle.

Les objectifs de développement de ce programme sont :

- Accroître l'accès aux services de base d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans certaines provinces de la RDC et ;
- Renforcer les capacités des secteurs publics et privés à fournir des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Ce programme sera exécuté suivant l'approche programmatique multi-phase dont la première phase concerne les milieux péri-urbains et ruraux des provinces du Kwilu, Kasai, Kasai Central et Kasai Oriental.

### **1.1. Composantes du projet**

Le projet est basé sur 4 composantes ci-dessous :

#### **1. Amélioration de l'Accès et les Capacités de Fourniture de Services d'Approvisionnement en Eau Potable**

- 1.1. Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable dans les Zones Rurales et Périurbaines ;
- 1.2. Amélioration des Performances des Opérateurs Privés et Non Lucratifs de l'Eau ;
- 1.3. Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Eau Potable.

#### **2. Amélioration de l'Accès et des Capacités pour la Fourniture de Services d'Assainissement**

- 2.1. Amélioration de l'Accès à l'Assainissement et à l'Hygiène dans les Zones Rurales et Périurbaines ;
- 2.2. Amélioration de l'Accès à l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (EHA) dans les Institutions ;
- 2.3. Développement du Secteur Privé pour l'Assainissement et l'Hygiène ;
- 2.4. Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Assainissement.

#### **3. Gestion du Projet, Apprentissage et Mise à l'Échelle**

- 3.1. Gestion du Projet et Apprentissage ;
- 3.2. Mise à l'Échelle Phase 2.

#### **4. Mécanisme d'intervention d'urgence conditionnelle**

La deuxième composante de ce programme prévoit notamment : (i) la réalisation entre autres des infrastructures d'hygiène et d'assainissement (latrines et système de lavage des mains dans les écoles, dans les Etablissement de Soins de Santé (ESS) ; (ii) les activités de communication pour le changement de comportement des communautés des milieux urbain et rural en matière d'assainissement et d'hygiène à travers la mise en œuvre de la Feuille de route de fin de la défécation à l'air libre, (iii) la mise en œuvre des mesures d'habilitation du marché, (iv) le soutien au développement de secteur privé à fournir des produits des services d'assainissement et d'hygiène, (v) le soutien à la réforme du secteur, et (vi) le soutien à la formation professionnelle et supérieure. Les détails des activités prévues pour la composante 2 sont placés en annexe 1.

## **1.2. Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du programme**

### **i) Agences d'exécution du programme**

Les agences d'exécution chargées de la mise en œuvre des différentes activités du programme sont reprises ci-dessous :

- ❖ Au niveau national : la Cellule d'exécution des projets-Eau, « CEP-O » en sigle, pour les activités du projet à portée nationale ou concernant plusieurs provinces, le transfert des compétences aux structures provinciales pérennes avec l'appui technique d'une équipe de coordination nationale composée de la Direction d'Assainissement « DAS », de l'Office National d'Hydraulique Rurale « ONHR », de la Direction Hygiène et Salubrité Publique « DHSP » et de la Direction des Etablissements des Soins et Partenariats « DESP » du ministère de Santé Publique, Hygiène et préventions (MSPHP), de la Direction Education Vie Courante « DEVC », de la Direction Nationale de Construction, d'entretien de réhabilitation et de gestion des infrastructures scolaires « DINAC » du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (MEPST) ;
- ❖ Au niveau provincial : l'Unité Provinciale d'Exécution du Projet « UPEP » pour les activités à portée provinciale et ce, sous la supervision de la CEP-O et l'appui technique l'équipe de Coordination provinciale composée des représentations provinciales de la DAS, de l'ONHR, de la DPSH, de la DESP, de la DINAC et de la DEVC.

### **ii) Parties prenantes et bénéficiaires**

Les bénéficiaires du projet sont constitués par :

- Les populations habitant les différentes Entités Territoriales Décentralisées, « ETD » en sigle, sélectionnées et celles des milieux péri-urbains des villes retenues dans les provinces de Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Kwilu ;
- Les écoles et centres de santé dans les ETD et villes sélectionnées ;
- La population de différentes provinces retenues de cette première phase en général de façon indirecte.

Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes du secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

Il sied de noter que la République Démocratique du Congo regorge des ressources abondantes en eau douce, cependant plusieurs personnes dans le pays n'ont pas accès aux services de l'eau, d'hygiène et d'assainissement (EHA). Cette situation impacte négativement sur le développement socio-économique des groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants qui sont parfois exposés aux risques d'insécurité lié aux groupes armés et à la transmission des maladies infectieuses. L'absence des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement est la cause majeure des maladies diarrhéiques chez les enfants de moins de 5 ans, celle-ci entraîne le problème de malnutrition et de retard de croissance et de développement cognitif chez les enfants.

Suite au faible accès des communautés aux services de l'eau, l'hygiène et l'assainissement en RD Congo. Le Comité National d'Actions de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement (CNAEHA) a élaboré le Programme National de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (PNEHA), ce dernier reprend les priorités du secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement au cours de la période de 2020 à 20230. En outre, le Gouvernement s'est engagé à atteindre la cible 6.2 des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. C'est dans cette visée, en 2019 le Ministre de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) à travers sa Direction d'Assainissement (DAS) avait conduit d'élaboration de la Feuille de Route (FdR) d'éradication de la défécation à l'air libre (DAL) selon l'approche participative de tous les acteurs du secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement de la RDC, avec l'appui technique et financier de l'UNICEF.

Les objectifs visés par la FdR consistent à :

- Eradiquer la Défécation à l'Air Libre (DAL) et réduire de 50% le taux de la contamination fécale dans tout le pays d'ici 2030 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations en RDC ;
- Développer un environnement favorable à l'éradication de la DAL aux niveaux national, provincial et des ETD ;
- Améliorer les habitudes d'hygiène des mains et la bonne utilisation des latrines et accroître l'accès aux infrastructures basiques et améliorées de l'assainissement dans les communautés ;
- Accélérer le changement des normes sociales concernant la DAL.

Actuellement, cette FdR constitue la Stratégie Nationale pour l'amélioration d'accès des communautés aux services d'assainissement de base à travers l'éradication de la DAL, dont le taux est estimé à 11% sur l'ensemble du territoire national, avec de disparité entre le milieu rural (18%) et milieu urbain (4%).

Dans le souci d'atteindre l'objectif en rapport avec l'accroissement d'accès aux infrastructures basiques et l'amélioration de l'assainissement dans les communautés, la feuille de route (FdR) a prévu les activités le développement du marché d'assainissement en vue de permettre aux communautés de disposer les latrines améliorées et durables, celle-ci vont leurs permettre de maintenir le statut de fin de la défécation pendant plusieurs années. En ce sens, le marketing de l'assainissement constitue une meilleure pratique de promotion sociale et commerciale pour créer ou augmenter la demande des produits ou des services.

Le Marketing d'assainissement vise l'accroissement de la demande des produits et services d'assainissement créé pendant les activités de déclenchement et de suivi de l'ATPC. Il répond aussi à la demande et aux offres des produits et des services d'assainissement adaptés aux réalités culturelles et environnementales de chaque zone et les goûts, les possibilités et les besoins du client. Ces produits doivent également être abordables, bien promus et disponibles au niveau local, pour répondre aux quatre variables typiques du marketing : produit, prix, promotion et disponibilité locale. Une fois la demande déclenchée, le marketing doit s'assurer de l'existence de produits et services pertinents pour profiter du moment idéal pour son introduction.

C'est dans ce sens que le Programme PASEA a prévu une assistance technique (AT) pour développer la chaîne d'approvisionnement des matériels et équipement d'assainissement dans les

provinces de Kwilu, Kasai, Kasai central et Kasai Oriental, afin de s'assurer du développement de marché et service d'assainissement dans ces provinces.

L' AT permettra de disposer les informations sur la chaîne d'approvisionnement et les types de latrines à construire. Ces informations se rapportent aussi sur les matériels, produits et services d'assainissement à promouvoir afin de permettre aux communautés localisées dans les zones du programme d'avoir accès aux services et aux matériels de construction des latrines améliorées et durables.

Par ailleurs, le PASEA à travers sa composante 2 dont description en annexe, compte développer le marché d'assainissement en utilisant de différentes approches de marketing d'assainissement dans les zones rurales et périurbaines.

Il sied de noter, que le programme envisage de développer deux approches distinctes pour les zones rurales et pour les zones peri-urbaines. Dans les zones périurbaines de ces sites d'intervention (Kikwit, Kananga, Mbuyi Maji, Tshikapa), une approche marketing de l'assainissement sera suivie, combinée à des subventions adaptées au marché (coupons électroniques) pour surmonter les contraintes financières des ménages et aider à catalyser le marché local marketing. Cette approche va permettre aux ménages d'acheter directement auprès des entreprises privées les services d'assainissement, à savoir : (i) premièrement la construction/installation de latrines améliorées et durable et (ii) les services et produits d'entretien et de maintenance des latrines. Dans les zones rurales reculées, une approche différente sera adoptée : les ménages seront encouragés à construire eux-mêmes des latrines améliorées, avec l'aide de maçons locaux et des entreprises individuelles qui bénéficieront des formations appropriées. À cette fin, ils pourront bénéficier d'un soutien communautaire (en matériel) et d'incitations communautaires pour parvenir à un statut d'absence de défécation à l'air libre avec 100 % de latrines améliorées. Compte tenu de l'éloignement des villages, une approche fondée sur le marché n'est pas jugée réalisable dans les zones rurales.

Le programme envisage également, à travers des subventions catalytiques aux entreprises intéressées, favoriser la fabrication ou l'importation des produits d'assainissement telles des cuvettes en plastique et pour ce faire, il faudra comprendre la manière dont les barrières fiscales et les barrières à l'importation pourraient être améliorées.

Les présents Termes de Référence portent sur la mission du Consultant qui sera chargé de mener les études sur les chaînes d'approvisionnement et le marketing de l'assainissement à développer dans les provinces de Kwilu, Kasai, Kasai Central et Kasai Oriental (des cités et zone peri-urbaines). Aussi, le TdRs doivent valider les types des latrines les plus adaptés aux zones rurales, et proposer une formation appropriée pour encourager la construction locale, avec le soutien des maçons locaux et des entreprises individuelles informelles.

## **2. OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION**

L'objectif général de la mission est de mener l'étude de marché et de la chaîne d'approvisionnement des produits et services d'assainissement dans les zones rurales et périurbaines. En outre, proposer les différentes options des latrines autonomes répondant à la demande et aux aspirations des consommateurs. Aussi, tester les modèles commerciaux pour fournir des services d'installation/construction de latrines dans les zones rurales et périurbaines.

### 3. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA MISSION

Les prestations du Consultant doivent permettre de :

1. Faire une analyse approfondie du marché d'assainissement dans les provinces concernées par le PASEA incluant l'état de lieu de la chaîne d'approvisionnement, et de niveau de demande de service et des aspects socioéconomiques, et y incluant une analyse de la fiscalité pour le développement du marché d'assainissement ;
2. Développer pour les zones périurbaines au moins trois types de latrines différentes qui répondent aux aspirations des consommateurs en se basant sur l'approche de conception centrée sur l'homme (« human centered design ») et proposer au moins deux options des latrines adaptée au contexte locale des 4 provinces concernées en y incluant les catalogues pour les ménages ; identifier et tester des modèles d'entreprises (« business model ») pour les services d'installation/construction des latrines par des entrepreneurs locaux dans les quatre chefs-lieux des provinces ciblées ;
3. élaborer des recommandations pratiques pour :
  - a. le développement d'un service ou d'une entreprise dont ont besoin les entreprises d'assainissement (péri-urbain), sur la base des lacunes et opportunités de développement (y compris l'accès à la microfinance locale) ;
  - b. l'approvisionnement des fournitures et pour la construction de latrines dans les zones rurales du projet, y compris les exigences en matière de formation des maçons locaux et des ménages (y incluant les manuels).

### 4. TACHES DES ETUDES

Pour les besoins de l'étude, le consultant pourra se référer à la documentation disponible à la Direction d'Assainissement ou aux autres services nationaux et provinciaux en relation avec l'assainissement, le commerce, l'économie. Il s'agit notamment de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, le Ministère de l'Industrie, le Ministère de l'Economie, le Ministère de Commerce et les entreprises de fabrication des produits d'assainissement.

Le consultant est invité à prendre en considération les projets et études en cours dans les provinces concernées pour lesquelles les questions de la Chaîne d'approvisionnement et du marketing d'assainissement ainsi que de la construction de différents modèles de latrines sont directement ou indirectement prises en compte.

Conformément aux objectifs de la présente mission le consultant doit mettre en place une méthodologie et un planning permettant de réaliser certaines activités simultanément.

Dans le cadre de la présente mission le consultant est appelé à exécuté les tâches ci-après :

**Tache 1 :** Analyse approfondie du marché d'assainissement dans les provinces concernées par le PASEA, incluant l'état de lieu de la chaîne d'approvisionnement, du niveau de demande de service et des aspects socioéconomiques ainsi qu'une analyse de la fiscalité pour le développement du marché d'assainissement. Il devra

**Tache 2 :** Développer et évaluer le coût des différentes options (minimum trois) des latrines, basé sur une approche « Human Centered Design » à développer en fonction de la disponibilité des matériaux en milieux périurbains et rural ; et développer le business modele

**Tâche 3 :** Identifier et tester des modèles d'entreprises (« business models ») pour les services d'installation/construction des latrines par des entrepreneurs locaux dans les quatre chefs-lieux des provinces ciblées et formuler les recommandations sur la commercialisation des produits d'assainissement (construction/installation de latrines améliorées et les services/produits d'entretien des latrines).

**Tâche 4 :** Elaborer des recommandations pratiques et opérationnelles pour le Projet PASEA et les manuels de formation/coaching

**6.1. : Tache 1 : Faire une analyse approfondie du marché d'assainissement dans les provinces concernées par le PASEA incluant l'état de lieu de la chaîne d'approvisionnement, et de niveau de demande de service et des aspects socioéconomiques, et y incluant une analyse de la fiscalité pour le développement du marché d'assainissement**

Il sera question pour le consultant de faire un état de lieux sur la disponibilité des matériaux de construction des latrines améliorées et durables ainsi que de la main d'œuvre présente dans le milieu rural et périurbain. Ainsi donc, le consultant est appelé à réaliser les activités ci-après :

1. Produire le **Rapport de Démarrage** y incluant un Plan de travail qui sera validé par la CEPO/DAS pour la mission, **Le Rapport de Démarrage (provisoire et final)** doit aussi inclure le Protocole pour l'étude de développement du marché d'assainissement sous tâche 1.
2. Organiser un atelier pour présenter le plan de travail aux parties prenantes nationales et provinciales et pour partager les principes et les expériences pratiques des programmes de marketing de l'assainissement en Afrique subsaharienne et dans d'autres régions
3. Elaborer les Formulaires d'enquêtes sur les différentes chaînes d'approvisionnement des matériels/produits/services d'assainissement ;
4. Répertorier les différents matériaux de construction de latrines disponibles dans les sites PASEA ;
5. Identifier les différents fournisseurs des matériaux de construction de latrines dans les sites ;
6. Faire la cartographie des points de ventes de matériaux de construction et d'autres produits d'assainissement (détergents, etc.) ;
7. Mener une recherche de la fiscalité du produits d'assainissement
8. Mener des recherches socioéconomiques d'un échantillon des communautés des milieux rural et périurbains (recherche qualitative à compléter les données quantitatives existantes)
9. Formuler les recommandations sur les prix des produits/services d'assainissement accessibles à toutes les bourses (différents catégories) des communautés en milieu rural et périurbains dans les sites du PASEA
10. Évaluer la volonté des ménages périurbains de payer pour l'amélioration de l'assainissement, y compris leur capacité à utiliser leur propre capital, à épargner régulièrement (par exemple, par le biais d'une plateforme d'épargne liée au bon électronique), leur capacité et leur volonté d'emprunter (auprès de la microfinance formelle).

11. Identifier les différents Opérateurs ou les entreprises capables de fournir les services d'assainissement et sélectionner quelques entreprises motivés pour tester le business model sous Tache 2 ;
12. Développer le **Rapport « Diagnostic de la chaîne d'approvisionnement pour l'assainissement et le Développement du Marche » (provisoire et final) et présenter les conclusions dans un atelier / réunion technique avec les parties prenantes nationale et provinciales**

**6.2 : Tâche 2 : Développer et évaluer le coût des différentes options (minimum trois) des latrines, basé sur une approche « human centered design<sup>1</sup> » à développer en fonction de la disponibilité des matériaux en milieux périurbains et rural ; et développer le business model**

Dans l'exécution de cette tâche, il s'agira pour le consultant d'approfondir la réflexion sur le coût de construction des latrines améliorées en fonction des matériaux disponibles, le niveau socioéconomique de communauté, et les aspirations et préférences des ménages à avoir accès aux services d'assainissement et d'hygiène.

Sur base des données de la tâche 1, le consultant est tenu de réaliser les activités ci-après :

1. basé sur une approche de conception centrée sur l'homme, incluant le feedback des hommes et des femmes dans le processus de développement/conception, proposer au minimum trois type de latrines améliorés pour les environnement peri-urbain ;
2. basé sur la base des orientations existantes en matière d'options de latrines dans le cadre de la feuille de route FDAL (Fin Défécation en Aire Libre) visant à mettre fin à la défécation en plein air, améliorer et proposer 2 à 3 options de latrines durables qui pourraient être auto-construites dans les zones rurales ou construites par des maçons locaux, en tenant comptes des feedbacks de communautés locales ;
3. Chiffrer toutes les dépenses de construction de modèles proposés selon que l'on en milieu rural et périurbain ; y incluant le devis quantitatif et les dessins simples ;
4. élaborer des catalogues de produits simples, conviviaux et faciles à utiliser pour aider les consommateurs à faire un choix éclairé (respectivement pour les zones périurbaines et rurales) ;
5. **Développer le Rapport Intermédiaire y incluant les options de latrines pour les zones périurbaines et rurales » (projet et finale) et présenter / valider dans une réunion technique**

**6.3 Tâche 3 : Identifier et tester des modèles d'entreprises (« business model ») pour les services d'installation/construction des latrines par des entrepreneurs locaux dans les quatre chefs-lieux des provinces ciblées et formuler les recommandations sur la commercialisation des produits d'assainissement (construction/installation de latrines améliorées et les services/produits d'entretien des latrines).**

Pour cette mission, il sera question pour le consultant d'approfondir la réflexion sur les modèles de commercialisation des services d'assainissement (construction/installation des latrines et les

---

<sup>1</sup> conception centrée sur l'homme

produits d'entretien et de nettoyage). Le consultant procédera également à un test pilote des modèles des business models proposés.

A cet effet, le consultant est appelé de réaliser les activités suivantes :

1. Identifier les modèles de commercialisations des services d'assainissement dans les sites du PASEA ;
2. Proposer des différents mécanismes de marketing d'assainissement pour la promotion des latrines autonomes améliorées et des fournisseurs de services dans les sites du PASEA ;
3. Formuler des options des différents modèles de commercialisation des services d'assainissement qui simplifient l'interaction avec le client (One Stop Shop) pour l'installation d'une latrine améliorée et l'utilisation du coupon électronique (e-voucher)
4. Mener une mini enquête sur la place un système de paiement des services par Bon Electronique (e-voucher) et formuler les recommandations sur le développement du système de paiement des services par Bon Electronique (e-voucher) dans le milieu périurbain ;
5. Identifier toutes les exigences pour la création/formalisation d'une entreprise d'assainissement (ou des entreprises de construction existantes qui se lanceront / se spécialiseront dans la commercialisation et l'installation de latrines)
6. Proposer le mécanisme de résolution de conflits entre les fournisseurs et les clients (ménages) pendant l'opération de paiement de service par bon électronique.
7. Tester et piloter le modèle commercial, y compris la commercialisation et la vente des options de latrines identifiées dans au moins deux zones périurbaines ; étant donné que le système de bons électroniques n'est peut-être pas encore opérationnel/approuvé, le consultant devrait inclure dans les tests la possibilité pour les ménages de bénéficier d'une "remise/réduction" sur les latrines commercialisées par les entreprises locales.  
Rétérer le modèle d'entreprise et apporter les modifications nécessaires ; cela inclut l'interaction / la relation avec les promoteurs de l'assainissement au niveau communautaire (Relais Communautaire) en consultant les DAS/DHSP
8. Développer le **Report** , y incluant la **proposition de business model**, et les **leçons de pilot test dans les des zones peri-urbaines (projet et finale)**, et une **présentation dans une réunion technique**

**6.4 Tache 4 : élaborer des recommandations pratique/opérationnelles pour le Projet PASEA et les manuels de formation/coaching pour :** a) développer à grande échelle et soutenir la croissance commerciale des entreprises locales sur le marché de l'assainissement (peri-urbain), sur la base des lacunes et opportunités de développement (y compris l'accès à la microfinance locale) (y incluant les manuels de formation/coaching pour les entreprises); b) construction de latrines dans les zones rurales du projet, y compris les exigences en matière de formation des maçons locaux et des ménages (y incluant les manuels pour les maçons locaux). A cet effet, le consultant est appelé de réaliser les activités suivantes :

1. Développer les propositions opérationnelles pour mettre en échelle l'expériences pilote péri urbain dans les quatre provinces de PASEA pour le développement du marché et de marketing dans les chef lieux
2. Élaborer un ensemble de matériels de formation (y incluant les videos courtes) et d'accompagnement commercial pouvant être utilisés dans le cadre de la transposition à



plus grande échelle, y compris une formation pour les entreprises d'assainissement sur :  
 i) la construction et les produits, ii) les ventes, le marketing et l'interaction avec les clients,  
 iii) la gestion des stocks et la gestion financière de base, et iv) d'autres sujets jugés pertinents.

3. Développer les manuels de formation pour les maçons pour la construction latrines (y incluant les vidéos brefs d'instruction)
4. Préparer le **Rapport Final** (projet et finale) et organiser un atelier de dissémination les conclusions

## 7 DURÉE DE LA MISSION

La durée calendaire prévisionnelle de la mission est de 12 mois à compter de la date de réception de l'ordre de service.

## 8 EXÉCUTION DE LA MISSION

### 8.1 Organisation

Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec la CEP-O et la DAS étant entendu qu'il assumera pleinement la responsabilité des analyses et interprétations des données obtenues, ainsi que des conclusions et recommandations de ses rapports. Il prendra en compte les diverses remarques et commentaires des services directement impliqués au projet sur ses rapports provisoires.

Le consultant travaillera sur terrain avec les représentants de la DAS et de la DHSP ainsi que leurs représentants aux niveaux provincial et local. Les frais de déplacement de ces experts seront en charge du Consultant. Il travaillera également avec une task force qui sera mise en place au niveau national et chargée d'accompagner cette mission.

Le consultant devra appliquer une approche participative en associant toutes les parties prenantes concernées par la commercialisation et la promotion des services d'assainissement.

### 8.2 Profil du Consultant

Les prestations attendues seront assurées par un Consultant disposant d'une expérience pertinente d'au moins 4 projets de marketing d'assainissement/ développement du marché d'assainissement, y incluant au moins 2 en Afrique subsaharienne. L'expérience en RDC est un atout. Cette expérience sera justifiée par au moins 4 références similaires durant les dix dernières années dans le développement des affaires et le développement des Petites et Moyennes Entreprises dans le secteur de l'assainissement. Le consultant doit mobiliser une comprenant les experts avec des expériences internationales et les experts locaux pour assurer une bonne compréhension du contexte local et une présence adéquate sur le terrain pour remplir les tâches de la mission

Par ailleurs, le consultant doit présenter les preuves d'avoir une politique claire en matière de prévention EAS/HS, avec un code de bonne conduite qui interdit tout type de comportement y lié, ainsi qu'une formation régulière concernant ces aspects. En cas contraire, le personnel devra signer le code de bonne conduite du projet, ainsi que bénéficier d'une séance de sensibilisation en matière de risques et conséquences VBG, y compris EAS/HS, le contenu du code de bonne conduite, et les procédures identifiées par le projet pour dénoncer ces incidents.

### 8.3 Composition de l'équipe du Consultant (Personnel Clé)

L'équipe comprendra le personnel clé ci-après dont les qualifications (formations et expériences spécifiques) appuyées par des attestations ad hoc permettent d'établir les profils correspondants :

- **Un Chef de mission**, Economiste ou domaine équivalent, titulaire d'un diplôme de master-2 ou plus. Il doit avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans le développement des affaires, le développement des Petites et Moyen Entreprises, préférable dans le secteur de l'assainissement.  
Il devra parler et écrire correctement le français qui sera la langue de travail. Il devra posséder une bonne connaissance du domaine de développement des affaires et de promotion de produits d'assainissement en Afrique Subsaharienne et en RD Congo..
- **Un spécialiste en assainissement**, titulaire de diplôme Bac+5 ou plus en assainissement, environnement ou disciplines similaires. Il doit avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans la recherche en rapport avec les aspects l'assainissement. Il devra parler et écrire correctement le français qui sera la langue de travail. Il devra posséder une bonne connaissance de l'étude du secteur de l'assainissement et de l'hygiène. Avoir participé aux enquêtes en matière d'assainissement et en communication pour le changement de comportement/normes sociales.
- **Un Ingénieur génie civil ou en génie sanitaire**, titulaire de diplôme Bac+5 ou plus en génie civil, génie sanitaire, assainissement ou domaine similaire. Il doit avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine technique du secteur de l'assainissement en RDC. Il devra parler et écrire correctement le français qui sera la langue de travail et doit justifier d'une bonne maîtrise de l'approche « Human centered design » ;
- **Un spécialiste en marketing**, titulaire de diplôme Bac+5 ou plus en marketing ou disciplines similaires. Il doit avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans la recherche en rapport avec les aspects de marketing. Il devra parler et écrire correctement le français qui sera la langue de travail. Il devra posséder une bonne connaissance du secteur de l'assainissement et de l'hygiène.
- **Un socioéconomiste**, titulaire de diplôme Bac+5 ou plus en science économique. Il doit avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans les aspects socioéconomiques. Il devra parler et écrire correctement le français qui sera la langue de travail. Il devra posséder une bonne connaissance des études socioéconomiques et des produits d'assainissement et d'hygiène. Avoir participé aux enquêtes socioéconomiques en matière d'assainissement et à l'analyse de prix des produits d'assainissement en RD Congo ou dans d'autres pays d'Afrique Subsaharienne.
- **Un expert en logistique**, titulaire de diplôme Bac+5 ou plus en logistique, systèmes de transport ou domaine similaire. Il doit avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine de logistique. Il devra parler et écrire correctement le français qui sera la langue de travail ;

L'équipe du personnel clé du Consultant est donnée à titre indicatif et peut être appuyée entre autres par une équipe d'enquêteurs/ énumérateurs (incluant le personnel féminin) à recruter localement selon le besoin, les experts juridiques (pour le développement des PME), Hormis le chef de mission, le consultant pourra prévoir un expert/coordonnateur de marketing par province pour les deux provinces cibles sous tache 2, 3 et 4.

Le Consultant devra joindre à son offre technique, les CV de son Personnel Clé proposé signés et accompagnés d'un engagement de disponibilité pour lesdites études.

Le personnel clé de la mission doit maîtriser le français et posséder des qualifications requises.

Le nombre d'experts à mettre à disposition devra être déterminé par le Consultant de manière à achever les activités prévues dans les délais impartis.

Pour l'appropriation de l'étude et le transfert de connaissance aux représentants de la DAS, ces derniers doivent participer aux missions d'évaluation de coût des différentes options/modèles des latrines à développer en fonction de la disponibilité des matériaux en milieu périurbain et rural. Des petites séquences vidéo des latrines peuvent être utilisées pour montrer aux représentants de la DAS

#### **8.4 Durée d'intervention du personnel**

Pour l'exécution de toutes les tâches, le volume total d'homme-mois (HM) **du personnel clé** est estimé entre 50-60 HM (pour la durée totale de 12 mois).

Lors de l'exécution de la mission, le Consultant travaillera sous la supervision directe du Coordonnateur de la Cellule d'Exécution des Projets-Eau « CEP-O ».

#### **8.5 Responsabilité de la CEP-O et de la DAS**

- La supervision, le suivi régulier des activités de la mission et l'approbation des dossiers relèveront de la CEP-O et de la DAS.
- La CEP-O fera connaître au Consultant les agents qui seront affectés au suivi du déroulement de la mission.
- La CEP-O et la DAS mettront tout en œuvre pour faciliter l'accès du Consultant à l'accès aux documents existants et études antérieures ainsi que toute autre information nécessaire à la réussite de la mission.

#### **8.6 Rapports / Livrables**

##### **8.6.1 Présentation des rapports**

Le consultant produira les documents suivants en langue française dans la section 8.6.2

Afin d'assurer une large diffusion de ladite étude auprès de toutes les parties prenantes, le consultant produira un résumé exécutif de l'étude en français et en anglais

Le Consultant soumettra les rapports décrits ci-après, rédigés en français couvrant l'ensemble du travail réalisé, tel que défini aux chapitres précédents.

Les rapports devront inclure l'actualisation de toutes les données significatives, diagrammes, cartes, plans et autres documents appropriés inclus dans les dossiers d'études initiaux et documentations disponibles, ainsi que des données de base devant servir à l'élaboration des nouvelles études. Le consultant doit aussi préparer les présentations sur powerpoint pour les ateliers et les réunions techniques

La présentation, la couverture et le type de reliure du rapport final seront définis en commun accord avec la CEP-O. Les rapports seront édités et expédiés aux frais du Consultant.

Tous les rapports techniques sur la mission seront édités en une version provisoire et une version définitive qui va intégrer toutes les observations et remarques relevées sur le rapport provisoire.

*Termes de référence pour le recrutement d'un consultant (firme) chargé d'une étude de chaînes d'approvisionnement et du Marketing d'assainissement dans les provinces de Kwilu, Kasai, Kasai Central et Kasai Oriental*

Les rapports seront remis en 5 (cinq) exemplaires et feront l'objet d'un résumé en français et en Anglais. Une copie informatique des fichiers, suivant les formats décrits dans le tableau ci-dessous, sera fournie avec les rapports

### 8.6.2 Livrables à produire

Les livrables sont des rapports dont les contenus doivent correspondre aux tâches décrites à la section 6, sans toutefois s'y limiter. Le rapport doit inclure des photos et s'accompagner des vidéos, le cas échéant, afin de bien percevoir les résultats. Le consultant produira les documents ci-après :

N°	Intitulé du Livrable	Délai de remise	Format
1	Rapport de démarrage avec un plan de travail	M0 + 1 mois (provisoire) M0 + 1,5 mois (définitive)	Format de la version en dur à convenir avec la CEP-O  Version électronique sur Word, PDF
2	Etude d'évaluation de l'approvisionnement et de la commercialisation	Provisoire : M0+3,5 mois Définitif : M0+4,0 mois	Format de la version en dur à convenir avec la CEP-O  Version électronique sur Word, PDF
3	Rapport sur la conception centrée sur l'homme et catalogue des options de latrines	Provisoire : M0+6,5 mois Définitif : M0+7,0 mois	Format de la version en dur à convenir avec la CEP-O  Version électronique sur Word, PDF et format vidéos
4	Rapport Finale, y incluant les manuels des formation	Provisoire : M0+11,5 mois Définitif : M0+12,0 mois	Format de la version en dur à convenir avec la CEP-O  Version électronique sur Word, PDF
M0 : Date de démarrage de l'étude			

#### 1. Etude d'évaluation de l'approvisionnement et de la commercialisation

Cette étude présentera le diagnostic de la chaîne d'approvisionnement et du marché d'assainissement, les aspects socioéconomiques du marketing et la demande de clients.

#### 2. Rapport sur la conception centrée sur l'homme et catalogue des options de latrines

Ce rapport présentera la conception centrée sur l'homme y incluant les options/catalogue des latrines pour les zones urbaines et les zones rurales ainsi que le « business model » pour les milieux péri-urbains

#### 3. Rapport sur le développement du modèle d'entreprise

Le rapport présentera les résultats de l'analyse SWOT, les résultats de l'expérimentation dans 2 villes notamment Mbuji mayi et Kananga, l'identification des besoins en formation, etc.

#### 4. Rapport final

Le rapport final présentera les principaux résultats des rapports précédents, les recommandations nécessaires pour un développement des marchés et des services d'assainissement tant en milieu rural que péri urbains pour les provinces du projet

### **8.6.3 Approbation des rapports**

Le délai d'approbation est de 10 jours ouvrables par étape d'étude.

Les documents des études seront rendus disponibles en fichiers numériques éditables sur USB (Word, Excel, PDF et formats vidéo). Les plans et les cartes seront digitalisés et également rendus disponibles en format AUTOCAD) ou ARCGIS ou similaire (SIG).

### **8.7 Logistique**

Le Consultant prendra en charge les frais de déplacement de ses équipes sur terrain et tous les moyens nécessaires, (bureaux et équipements requis entre autres téléphone portable, connexion internet, ordinateurs, imprimantes et des consommables divers et tous autres équipements jugés utiles y compris logement) lui permettant d'effectuer ses prestations dans des conditions d'efficacité.

Toute la logistique acquise par le consultant sur les fonds du projet sera remise sans frais au Client à la fin de sa mission, moyennant un inventaire détaillé.

### **8.8 Réunion de démarrage**

Au démarrage de la mission, une réunion sera tenue entre le consultant, la CEP-O, la DAS et les la task force pour accompagner la mission, afin de s'accorder notamment sur :

- des éventuels amendements à apporter aux plan de travail pour répondre aux termes de référence ;
- l'approche technique et la méthodologie du consultant et son programme de travail pour la réalisation de la mission ;
- l'organisation de la collaboration avec CEP-O, la DAS et les services des ministères de la Santé tout au long de la mission ;
- la confirmation du personnel-clé du consultant, la liste des outils matériels et logiciels, ainsi que la documentation nécessaires pour la mission ;
- l'organisation des visites sur les différents sites de la mission
- la communications pendant la mission avec la CEPO, la DAS, et les UPEP

## ANNEXE 1

### Détails des activités de la composante 2 du PASEA

#### 2.1. Amélioration de l'Accès à l'Assainissement et à l'Hygiène dans les Zones Rurales et Périurbaines

Mise en œuvre de la feuille de route du Bénéficiaire pour mettre fin à la défécation à l'air libre dans les zones rurales et (péri) urbaines, y compris, entre autres :

- (i) Le soutien aux villages ruraux pour qu'ils deviennent des zones sans défécation à l'air libre (FDAL) en fournissant des matériaux aux communautés pour la construction de latrines durables (CBP#3).
- (ii) Le soutien aux quartiers urbains pour qu'ils deviennent des zones FDAL par la fourniture de subventions pour l'assainissement aux ménages éligibles sous la forme de Coupons Électroniques pour l'installation de toilettes par l'intermédiaire d'entreprises d'installation d'assainissement participant au programme de Coupons Électroniques.
- (iii) Fourniture d'une assistance technique à la CEP-O et aux UPEP pour le suivi des matériaux, la supervision de la construction de latrines dans les villages ruraux, la mise en œuvre des célébrations FDAL et les paiements incitatifs FDAL pour les mobilisateurs communautaires et les équipes de facilitation (CBP#3).
- (iv) Fourniture d'une assistance technique à la CEP-O et aux UPEP pour la gestion du système de Coupons Électroniques à travers la sélection et l'embauche d'une Entité de Gestion des Coupons Électroniques.
- (v) Fourniture d'une assistance technique aux entreprises d'installations sanitaires participant au programme de Coupons Électroniques, en ce qui concerne la construction de latrines, la gestion environnementale et sociale, l'inventaire et la gestion financière, ainsi que la commercialisation.
- (vi) Frais de Fonctionnement et motos pour les équipes de facilitation de la Direction de l'Assainissement (DAS) et de la Direction Hygiène et Salubrité Publique (DHSP), y compris le soutien aux Comités de Certification FDAL.
- (vii) Ateliers et formation liés aux activités FDAL pour les cadres locaux, les mobilisateurs communautaires et les maçons locaux (ruraux) pour la construction de latrines.
- (viii) Réalisation d'études de faisabilité, de conception détaillée, d'études préparatoires environnementales et sociales associées pour la construction de stations de traitement des boues fécales, coûts de supervision de la construction et soutien à la mise en œuvre de plans d'action de réinstallation.
- (ix) Travaux de génie civil pour les stations de traitement des boues de vidanges, y compris les travaux nécessaires à la fabrication de produits réutilisables.

#### 2.2. Amélioration de l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (WASH) dans les Institutions

Amélioration de l'accès aux installations WASH dans des écoles et des centres de santé sélectionnés dans les provinces participantes, avec le soutien de dispositions adéquates d'Exploitation et Maintenance (E&M) pour la durabilité des installations WASH et l'autonomisation des filles pour gérer efficacement leurs menstruations, y compris, entre autres :

- (i) Les coûts de conception technique et de supervision pour la construction et/ou la réhabilitation des connexions d'approvisionnement en eau (ou points d'eau), des toilettes et des installations de lavage des mains pour les étudiants et les enseignants dans les écoles sélectionnées ; les coûts de conception technique et de supervision pour la construction et/ou la réhabilitation des connexions d'approvisionnement en eau (ou points d'eau), des toilettes et des installations de lavage des mains, des fosses à placenta et des incinérateurs pour les centres de santé sélectionnés (CBP#4).
- (ii) Nouvelle construction et/ou réhabilitation des installations WASH dans les écoles (CBP#4), y compris le démantèlement des installations obsolètes si elles ne peuvent être réhabilitées ou réparées.

- (iii) Nouvelle construction et/ou réhabilitation des installations WASH dans les centres de santé, y compris le démantèlement des installations obsolètes si elles ne peuvent être réhabilitées ou réparées.
- (iv) Formation et ateliers pour les comités E&M des installations WASH dans les écoles et les centres de santé afin d'assurer un E&M durable (CBP#4).
- (v) Réalisation d'études et de recherches pour élaborer des recommandations visant à améliorer le fonctionnement durable des installations WASH dans les écoles et les centres de santé, et fourniture d'une assistance technique pour soutenir la mise en œuvre des recommandations prioritaires, y compris l'amélioration des systèmes de suivi et de retour d'information.
- (vi) Fourniture d'une assistance technique, d'une formation et de frais de fonctionnement au Ministère d'Éducation Primaire, Secondaire et Tertiaire (MEPST)-Direction National de Construction, au Ministère de Santé Public (DNAC) - Direction Établissement de Soins et Partenariat (DESP) et au MEPST - Direction Éducation Vie Courante (DEVC) pour superviser la construction, mettre en place des comités E&M, et soutenir les activités de gestion et de suivi de l'hygiène menstruelle et la fourniture de serviettes hygiéniques réutilisables dans le cadre de la Partie 2.2.

### **2.3. Développement du Secteur Privé pour l'Assainissement et l'Hygiène**

Mise en œuvre de mesures d'habilitation du marché et de catalyse pour soutenir le développement de la capacité du secteur privé à fournir des produits et des services d'assainissement et d'hygiène pour les centres de croissance périurbains et ruraux, y compris, entre autres :

- (i) La fourniture d'une assistance technique pour le développement de stratégies et d'outils de marketing et de communication sur le changement de comportement, et le développement de modèles d'entreprise et de chaînes d'approvisionnement.
- (ii) L'octroi de Dons Catalytiques aux entreprises d'assainissement et d'hygiène pour introduire de nouveaux produits et services (entre autres, pour la fabrication et la vente de cuvettes de toilettes en plastique, de nouveaux modèles de construction de toilettes, de services de vidange des boues, de fabrication et de vente de serviettes hygiéniques réutilisables) ("Sous-projets d'Assainissement ou d'Hygiène").
- (iii) Fourniture d'une assistance technique à la CEP-O pour la conception, la gestion et le suivi de la mise en œuvre du programme de Dons Catalytiques, y compris l'identification et la sélection des entreprises participantes, l'accompagnement et la formation des entreprises, par la sélection et l'embauche d'une Entité de Gestion des Dons Catalytiques.
- (iv) L'achat de véhicules et d'équipements de vidange des boues pour les Provinces Participantes pour utilisation par les vidangeurs de boues certifiés.
- (v) Formation et ateliers pour soutenir la professionnalisation des entreprises d'assainissement dans le domaine de l'assainissement périurbain, y compris pour la construction de latrines et les services de vidange des boues.

### **2.4. Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Assainissement**

Soutien à l'élaboration de politiques, aux réformes institutionnelles et au renforcement institutionnel des entités publiques au niveau national, provincial et municipal, et soutien à la formation professionnelle et supérieure et aux programmes de stage pour les professionnels de l'assainissement, y compris :

- (i) Fourniture d'une assistance technique pour l'élaboration et la diffusion de décrets d'application (mesures d'application) de la loi sur l'assainissement prévue, y compris des ateliers (CBP#5).
- (ii) (a) Fourniture d'une assistance technique aux Provinces Participantes pour développer un cadre législatif et institutionnel provincial pour l'assainissement urbain, les réglementations requises pour organiser des accords de délégation de services pour les opérateurs de stations de traitement des boues de vidange, le régime

- d'autorisation/d'enregistrement pour les vidangeurs de boues privés ; et (b) adoption du cadre institutionnel pour l'assainissement urbain au niveau provincial (CBP#5).
- (iii) Fourniture d'une assistance technique aux Villes Ciblées pour préparer des plans d'assainissement inclusif à l'échelle de la ville, y compris un plan d'investissement prioritaire et un soutien à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement (CBP#5).
  - (iv) Réalisation d'études de faisabilité, de conception et d'études environnementales et sociales pour l'augmentation des investissements futurs dans l'assainissement (péri)urbain, comme identifié dans les plans CWIS (CBP#5).
  - (v) Formation et ateliers pour soutenir : (a) la diffusion du cadre juridique de l'assainissement et (b) la consultation et la validation des plans CWIS (CBP#5).
  - (vi) Matériel de bureau et matériel TIC pour les départements d'assainissement des Villes Ciblées afin de soutenir les projets pilotes CWIS (CBP#5).
  - (vii) Fourniture d'une assistance technique au MEDD-DAS pour développer un SIG national pour l'assainissement rural et pour soutenir sa mise en œuvre dans les Provinces Participantes pour la planification et l'apprentissage et les examens réguliers basés sur le SIG.
  - (viii) Conception, développement et mise en œuvre de cours de formation professionnelle et de programmes d'enseignement supérieur, y compris des programmes de stages, encourageant spécifiquement les femmes, concernant l'assainissement et l'ingénierie environnementale, en collaboration avec les institutions éducatives identifiées, y compris la construction et/ou la réhabilitation de centres de formation (y compris l'achat et l'installation de l'équipement approprié).
  - (ix) La fourniture des Subsidés pour permettre aux étudiants de participer aux programmes de formation professionnelle, d'enseignement supérieur et de stage ; et la fourniture d'une assistance technique à la CEP-O pour gérer les Subsidés dans le cadre du programme d'éducation à travers la sélection et l'embauche d'une Entité de Gestion des Subsidés.